Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202630-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et 2 juillet, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 juin 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents	Valérie RAMONÉ, Maire, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés	Richard LE CARRÉ donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Thomas JOUAN Sophie BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Aude BRETON Nicolas TANGUY donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance	Catherine HAUTE

✓ Révision loyer logement communal du « Saupiquet »

Délibération 2026-30

Madame la Maire rappelle que le contrat de location du logement communal dit du « Saupiquet » prévoit une révision du loyer le 1er juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1er trimestre.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **fixe** le nouveau loyer mensuel à :

- *Montant du loyer au 1er juillet 2025 : 526,85 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2025 : 145.47 €*
- *Indice de référence du 1er trimestre 2026 : 146.60 €*

- Soit : 526.85 € x 146.60 € : 530.94 €.
  145.47 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260702-202630-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

Le secrétaire,
Catherine HAUTE

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)